

**DEMANDE DE RENONCIATION
À LA COMPENSATION EN 2025-2026**

À déposer auprès du secrétariat pédagogique de votre formation avant le jury d'examen de la session 1, accompagné de votre relevé de notes provisoire disponible dans votre espace étudiant.

Conditions et principe de la renonciation à la compensation

Si vous avez obtenu une note inférieure à 10 sur 20 à un EC en session 1 et que celui-ci a été validé par compensation en obtenant la moyenne à l'UE correspondante, vous pouvez demander à repasser l'examen en session 2 pour améliorer votre moyenne à l'UE et par conséquent votre moyenne à l'année.

Ainsi, si vous renoncez à la compensation en session 1 pour cet EC, la meilleure note des deux sessions sera prise en compte pour le calcul de la moyenne à l'UE et à l'année. Cette renonciation est limitée à 5 EC.

Coordonnées

Civilité : Madame Monsieur

Numéro d'étudiant :

NOM (de naissance) :

NOM (d'usage) :

Prénom : Date de naissance : / /

Téléphone : Courriel :

Cursus actuel

UFR ou Institut :

L1 L2 L3 LP M1 M2 Code étape (Réservé à l'administration) :

Intitulé de la formation :

Renonciation à la compensation

Intitulé du cours (EC) :

..... Note obtenue en session 1 : Code EC : |_____|

Qui appartient à l'UE :

..... Code EC : |_____|

Intitulé du cours (EC) :

..... Note obtenue en session 1 : Code EC : |_____|

Qui appartient à l'UE :

..... Code EC : |_____|

Intitulé du cours (EC) :

..... Note obtenue en session 1 : Code EC : |_____|

Qui appartient à l'UE :

..... Code EC : |_____|

Je renonce au bénéfice de la compensation entre EC de la 1^{ère} session du ou des cours cités ci-dessus car je souhaite me présenter aux examens de la seconde session.

Date de dépôt au secrétariat :

Signature de l'étudiant :